



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 146

OBJET : DLE OUEST pour le compte de Lorient Agglomération

Travaux sur les réseaux d'eaux usées

Village du Rhun – rue des Chasseurs

A compter du lundi 11 septembre jusqu'au 9 octobre 2023

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Madame Valérie BONNIORD, représentant l'entreprise DLE OUEST - 6 rue Blaise Pascal - ZA de Trehuinec - 56890 PLESCOP.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'accord relatif aux travaux eaux usées pour Lorient Agglomération, l'entreprise DLE OUEST est autorisée à intervenir sur le domaine public, situé au Village du Rhun et rue des Chasseurs à Ploemeur, pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux usées.

Article 2 : les travaux seront réalisés à compter du lundi 11 septembre, jusqu'au 9 octobre 2023, selon les prescriptions suivantes :

- L'accès au Village du Rhun sera bloqué sauf riverains.
- La circulation sera effectuée sous alternat par feux, dans la rue des Chasseurs, sur la portion de voie comprise entre la rue Alphonse Daudet et le Village du Rhun, week-end compris.

Article 3 : Durant toutes les phases des travaux, le stationnement sera interdit, selon la signalisation réglementaire mise en place, en fonction des différentes déviations.

Article 4 : le stockage des matériaux et les installations de chantier seront implantés sur l'espace enherbé à l'entrée du Village du Rhun.

Article 5 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 6 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

11 SEP, 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex